

**Arrêté portant désignation de**

**Monsieur Laurent DERBOULLES**

**En qualité de référent déontologue**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment les articles 6 ter A, 25 à 28 bis,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires applicables dans la fonction publique territoriale, notamment son article 23,

Vu la loi n°2013-1907 du 11 octobre 2013 modifiée relative à la transparence de la vie publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n°2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique

**Vu le décret n° 2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels de droit privé ayant cessé leurs fonctions, aux cumuls d'activités et à la commission de déontologie de la fonction publique,**

**Vu le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat,**

Vu la circulaire du 15 mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique,

Vu la publication portant désignation du référent déontologue,

Vu la déclaration d’intérêts du référent déontologue,

Vu l’autorisation de cumul d’activité accessoire délivrée par son employeur principal à M. DERBOULLES,

Considérant la lettre de mission du référent déontologue,

**ARRETE**

**Article 1**: Monsieur Laurent DERBOULLES est désigné en qualité de référent déontologue à compter du 1er mai 2018. pour une durée d’un an.

**Article 2** : Monsieur Laurent DERBOULLES assurera, en collaboration avec l’assistant déontologue, ses missions, à destination des agents des collectivités affiliées au Centre de Gestion, à destination des agents des collectivités non-affiliées de la Haute-Marne, si une délibération d’adhésion à ses services est prise par ces autorités territoriales ainsi que pour les agents des collectivités territoriales et établissements publics non affiliés ayant signé avec le Centre de Gestion de la Haute-Marne une convention de gestion des missions relevant du socle commun de compétences indivisibles.

Il pourra, le cas échéant, siégé au sein d’un collège de référents déontologues institué au niveau de l’inter région Est.

**Article 3** : Monsieur Laurent DERBOULLES assurera les activités fixées dans la lettre de mission, laquelle précise également ses droits et obligations,

**Article 4** : Le Directeur Général des services est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l’intéressé

Ampliation adressée au :

- Président du centre de gestion

De la Haute-Marne

Fait à ..................................,

le ....................................

Le/La Président(e) de la collectivité non affiliée

Le Président- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le .....................................

Signature de l’agent :